

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0070602
400164244

Le 13 août 2004

- g) zone 20, 440 195 m.E., 5 579 269 m.N.;
- h) zone 20, 440 265 m.E., 5 579 301 m.N.;
- i) zone 20, 440 294 m.E., 5 579 333 m.N.;
- j) zone 20, 440 317 m.E., 5 579 378 m.N.;
- k) zone 20, 440 338 m.E., 5 579 435 m.N.;

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 21 juin 2004 et signée par M. André Ouellet, ing., concernant une demande de renouvellement de certificat d'autorisation pour l'exploitation de la sablière 12L05-005, et à laquelle était annexé :
 - plan « Demande de modification du certificat d'autorisation 7610-09-01-0070601 - Site 12L05-005 - MRC de la Minganie, canton Cugnet » signé par M. André Ouellet, ing. le 21 juin 2004.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

PB/JB/kb


par Joel Boudreau
pour Pierre Bertrand
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de la Côte-Nord